

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRÊTÉS DU MAIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA
MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION

D.G.A.

Animations, Culture, Santé, Enfance
Service des Animations et de la Vie Associative

Nous, Maire de la ville de Watrelos,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités
Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 27 mai 2020,
portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de
Watrelos, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Considérant la volonté de la ville de Watrelos qu'une prestation
de service soit réalisée lors de la Cérémonie des Jubilaires de Pâques ;

Considérant que la société Divan Production possède toutes les
qualifications et compétences pour réaliser cette prestation ;

Considérant qu'il convient de signer une convention de
prestation de service entre les parties ;

D É C I D O N S

Article 1^{er} - La société Divan Production est chargée de réaliser la prestation musicale en vue de la
Cérémonie des Jubilaires de Pâques le lundi 6 avril 2026 de 10 heures 30 à 11 heures 30.

Article 2 - Une convention de prestation de service est conclue entre la ville de Watrelos et la société
Divan Production afin de mettre en œuvre la prestation pour un coût de 633 euros.

Article 3 - Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera
rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée
sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le
site internet « www.telerecours.fr ».

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la
Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

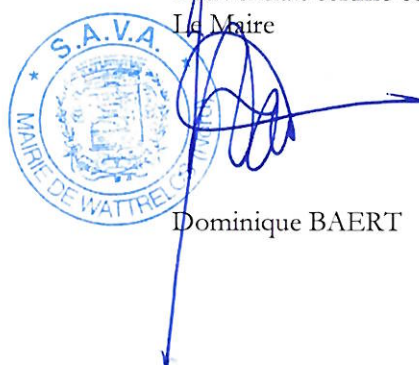
Watrelos, le
Le Maire,

19 FEV. 2026



Dominique BAERT

Fait à Watrelos, le 13 février 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Dominique BAERT